

1°/ Versement de la cotisation

Pour simplifier les opérations nous préconisons un mode de versement par virement bancaire sur le compte ouvert auprès du Crédit Mutuel

1-a : Communiquez à votre banque ou saisissez sur votre accès bancaire le code IBAN de l'AUPF :

FR76 1027 8089 3900 0206 7330 188

BIC : CMCIFR2A

1-b : Passé le délai imposé par votre banque pour la saisie d'un nouveau bénéficiaire, vous pouvez effectuer le virement.

Pour cet exercice, l'assemblée générale a décidé de réduire de moitié le montant habituel de la cotisation qui dépend de la taille de votre association. La cotisation à payer cette année est donc de :

15.50 € : jusqu'à 200 adhérents / **31.50 €** : de 201 à 500 adhérents

47.50 € : de 501 à 1000 adhérents / **63 €** : plus de 1001 adhérents

1-c : Sinon, vous pouvez toujours envoyer un chèque au trésorier : Yves Guérin, 97 avenue Frédéric-Mistral 26110 Nyons.

2°/ Mise à jour des informations

À la suite de ce document figure une fiche d'information que nous vous demandons de mettre à jour.

Toujours pour simplifier, cette fiche peut être remplie en ligne :

<https://nuage.ilinux.fr/apps/forms/6asQMgHwaJpwqZCx>

mais elle peut également être renvoyée au trésorier ou par mail à :

tresorier@aupf.fr

3°/ Un reçu vous sera adressé à réception de votre règlement, indiquant le code d'accès à la partie « ADHERENTS » du site de l'AUPF.

Crédit Mutuel

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	08939	00020673301	88	EUR

Domiciliation
CCM NYONS

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)				
FR76	1027	8089	3900	0206 7330 188

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CCM NYONS
2 AVENUE HENRI ROCHIER
26110 NYONS

Titulaire du compte (Account Owner)
ASSOCIATION DES UNIVERSITES
POPULAIRES DE FRANCE
CHEZ MR GUERIN YVES
97 AVENUE FREDERIC MISTRAL
26110 NYONS

☎ 04 75 26 01 11

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Appel de cotisation 2022

Intitulé de l'association :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone : Courriel :
Site internet :
Nombre d'adhérents :
Représentée par :
Président (nom, prénom)
Courriel
Trésorier (nom, prénom)
Courriel
Secrétaire (nom, prénom)
Courriel
Autre contact (fonction)
Nom, prénom
Courriel
Agrément Jeunesse et Éducation Populaire : OUI NON

Montant de la cotisation annuelle (compte tenu de la réduction exceptionnelle pour l'année 2022) :

- 15.50 € : jusqu'à 200 adhérents 31.50 € : de 201 à 500 adhérents
 47.50 € : de 501 à 1000 adhérents 63 € : plus de 1001 adhérents

Règlement :

Fait, le :

- par virement (conseillé) sur le compte : FR76 1027 8089 3900 0206 7330 188
 par chèque, libellé au nom de l'AUPF, et envoyé à Yves Guérin - Trésorier
97, avenue Frédéric Mistral 26110 NYONS
06.70.27.99.99 - courriel : tresorier@aupf.fr

AUPF - 16, rue des Franciscains 68100 MULHOUSE

Courriel : presidence@aupf.fr - Site web :
www.universitespopulairesdefrance.fr

L'adhésion à l'AUPF vaut acceptation des statuts de l'association et en particulier des valeurs qui y sont inscrites : « éducation populaire et (...) accès aux apprentissages et à la culture pour tous, tout au long de la vie » (**article 1**)
Les associations adhérentes s'interdisent toute discrimination, toute propagande politique, religieuse ou sectaire, veillent au respect de ces principes et garantissent la liberté de conscience pour chacun de ses membres » (**article 4**)